

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/003**

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
10	5	7
Date de la convocation		
27 février 2026		

Séance du 05 mars 2026

L'an Deux mil vingt six
Et le 05 mars

À 9 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en 2^{ème} séance suite au défaut de quorum à la 1^{ère} séance, sans condition de quorum, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis, Maire, -----

Date d'affichage

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, (Adjoints), COMPÉRAT Jean-Raymond, PRÉVOST Yvette

Absents ayant donné pouvoir :

CHICON Pierre donne pouvoir à PRÉVOST Yvette

ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

Absents non excusés : GARAUULT Jean-Claude, LEMEITER Nathalie, MAIO Max

<u>Objet</u> : Travaux effectués pour le budget eau/asst – Refacturation à la CCSA
--

Secrétaire de séance : SEILLIÉBERT Christophe

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'émettre un titre de recette afin d'encaisser le temps de travail effectué par les employés municipaux pour l'entretien et les réparations du réseau eau/assainissement sur les exercices 2025.

Après calculs effectués, les membres du conseil municipal décident d'émettre un titre d'un montant de :

- 5 829,10 € sur l'exercice 2025, pour 142h effectués (41,05€ / heure chargée - intervention de 2 employés) correspondant aux heures des employés de la commune de Champlost effectuées pour le réseau d'eau / assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET

